

Changement de voie

Par **alabour**, le **07/01/2018** à **19:28**

Bonsoir tout le monde!

Voilà je me présente j'ai 22 ans nouveau ici et je vais intégrer dès la semaine pro le second semestre de la licence 1 de droit après un 1e semestre à l'IUT DUT carrières juridiques. J'ai fait une petite erreur d'aiguillage car je voulais aller le plus loin possible donc on m'a conseillé d'aller en licence direct si je souhaite avoir des chances pour la suite. Je suis donc un peu "perdu" car la fac n'est pas du tout comme l'iut apparemment et j'ai peur de me perdre en fait ;)

Au niveau des exercices on a fait des fiches d'arrêt, quelques cas pratiques, commentaire de texte vite fait mais pas de commentaire d'arrêt!! Donc ma question est pour ceux qui sont en L1 de droit à toulouse avez vous déjà bossé suffisamment les CA? Suis-je en retard? vais-je rattraper rapidement? Au niveau des matières on a travailler le droit civil, processuel ect donc pour commencer ça va mais on est quand meme bien moins chargé que vous! Mais pour ce qui est des autres matières bas ça crain!

Bref si il y aurait des étudiants pour me guider pour cette entrée en matière je suis preneur!

Merci à tous...

Par **vongola**, le **07/01/2018** à **19:37**

Bonjour je ne suis pas à la fac de Toulouse, mais nous à Angers au premier S1 on n'avait pas dépasser la fiche de jurisprudence. Et au cas ou, vos chargés de TD sont là, et honnêtement le plus dur dans un commentaire c'est bien l'introduction. C'est à ce moment que tout se joue. Le corps du commentaire n'es jamais que l'explication du plan qu'on a trouvé dans l'intro. En tout cas courage :)

Par **alabour**, le **07/01/2018** à **21:40**

Bonsoir vongola et merci pour votre retour! j'espère quand memme pouvoir me débrouiller un peu ;)

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/01/2018** à **11:50**

Bonjour

Je ne suis pas non plus de Toulouse mais en principe vous ne devriez pas avoir de commentaires d'arrêts en première année.

Tout comme vongola je vous conseille de vous manifester auprès de vos chargés de TD.

Par **alabour**, le **09/01/2018** à **11:51**

Bonjour Isidore,

Je te remercie pour ta rep!